

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN (QUÉBEC)**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal de la paroisse de Saint-Célestin, tenue le lundi, le 06 mai 2019 à 20h à la caserne incendie située au 365 rue Marquis, St-Célestin.

Sont présents : M. Michaël Bergeron, maire
MM. Jocelyn Proulx, conseiller
Jacques Morin
Marco Boucher
Jean-Paul Chabot
Mathieu B. Filion
Mme Gisèle Plourde, dir-gén

Absent : M. Daniel Vouligny, conseiller

IL Y A QUORUM

Après la pensée, l'assemblée est ouverte.

2019-05-48 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 Pensée
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Lecture et adoption des minutes de la dernière assemblée
- 04 Lecture et adoption des comptes à payer
- 05 Subvention 2 e Versement OTJ de St-Célestin
- 06 Jeudis en chanson
- 07 Embauche Poste d'animatrice Camp de jour
- 08 Affaires Nouvelles
- A) _____
- B) _____
- C) _____
- 09 Étude de la correspondance
- 10 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Monsieur Jean-Paul Chabot et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2019-05-49 LECTURE ET ADOPTION DES MINUTES.

Il est proposé par Monsieur Mathieu B. Filion, appuyé par Monsieur Marco Boucher et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes de la dernière assemblée soient adoptées.

ADOPTÉE

2019-05-50 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

Il est proposé par Monsieur Marco Boucher, appuyé par Monsieur Jacques Morin et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes suivants soient payés.
Je certifie qu'il y a des crédits suffisants pour payer ces comptes.

(S)

ADOPTÉE

NUMÉRO CHÉQUE	NOM DU FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
4622	TÉLÉBEC	TÉLÉPHONE	127.91
4623	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ CASERNE POMPIER	201.02
4624	GISELE PLOURDE	POSTER PANFLETS TIMBRES	5.16 107.07
4625	AVIZO EXPERTS-CONSEILS	SURVEILLANCE TRAVAUX	47 044.90
4626	CANADIEN NATIONAL	ENT. PASSAGES À NIVEAUX	992.00
4627	ÉQUIP ROBERT LAMOTHE	13 HRS NIVELEUSE & 4 HRS PELLE	2 454.95
4628	EXCAVATION A. S. 2007 INC.	DÉNEIGEMENT DES RANGS	13 903.63
4629	GROUPE CLR	LOCATION TÉLÉPAGE	61.75
4630	HAMEL PROPANE INC.	749.2 LITRES PROPANE	634.60
4631	MARTIN HOULE	CELLULAIRE DIRECT POMPIER	58.02
4632	ISOTECH INSTRUMENTATION	NETTOYAGE HABITS POMPIER	258.54
4633	JEAN-MARC LECLERC	5 PERMIS X 30\$ FRAIS CELLULAIRE	150.00 20.00
4634	LOCATION TROIS-RIVIÈRES INC.	LOCATION CLÔTURE CHANTIER	45.49
4635	THERRIEN COUTURE S.E.N.C.R.	MODIFICAT ENTENTE INCENDIE	287.44
4636	MINISTRE DES FINANCES	1 ER VERS. SÛRETÉ QUÉBEC	39 788.00
4637	MINISTRE REVENU DU QUÉBEC	REMISE MOIS D'AVRIL	2 720.73
4638	MUNICIPA DE ST-WENCESLAS	COMMUNICATION RADIOS INTERVENTION RG ST-JOSEPH	401.43 934.67
4639	O.T.J. SAINT-CÉLESTIN	SUBVENTION LOISIRS	4 333.33
4640	GROUPE 132 INC.	TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE	2 032.19
4641	GISELE PLOURDE	FRAIS DÉPLACEMENT	20.00
4642	PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE	VÉRIFIER APPAREIL RESPIRATOIRE	781.85
4643	RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA	REMISE MOIS D'AVRIL	888.38
4644	RIGIDBNY	VIDANGES & RECYCLAGES	2 956.25
4645	ROY ET DIONNE INC.	DIÉSEL CAMION INCENDIE	43.00
3349	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 31 MARS AU 06 AVRIL	487.23
3350	GISELE PLOURDE	SALAIRE 31 MARS AU 06 AVRIL	738.29
3351	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 7 AU 13 AVRIL	487.23
3352	GISELE PLOURDE	SALAIRE 7 AU 13 AVRIL	738.29
3353	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 14 AU 20 AVRIL	487.23
3354	GISELE PLOURDE	SALAIRE 14 AU 20 AVRIL	738.29
3355	JEAN-MARC LECLERC	SALAIRE 21 AU 27 AVRIL	487.23
3356	GISELE PLOURDE	SALAIRE 21 AU 27 AVRIL	738.29
3357	JEAN-FRANÇOIS HOULE	SALAIRE POMPIER	465.07
3358	MARTIN HOULE	SALAIRE POMPIER	431.93
3359	MICHEL HOULE	SALAIRE POMPIER	392.80
3360	NICOLAS BERGERON	SALAIRE POMPIER	138.40
3361	FRÉDÉRIC TOUPIN	SALAIRE POMPIER	69.38
3362	DENIS POIRIER	SALAIRE POMPIER	219.78
3363	ALEXANDRE BONNEAU	SALAIRE POMPIER	212.28
3364	SYLVAIN CLOUTIER	SALAIRE POMPIER	126.83
3365	DANIEL NEAULT	SALAIRE POMPIER	219.34
3366	SYLVAIN JUTRAS	SALAIRE POMPIER	220.17
3367	SYLVAIN MONTPAS	SALAIRE POMPIER	409.30
3368	RAPHAËL MORIN	SALAIRE POMPIER	212.28
3369	MATHIEU B. FILION	SALAIRE POMPIER	317.66
3370	ALEXANDRE BOURQUE	SALAIRE POMPIER	200.71
3371	MICHAËL BERGERON	SALAIRE MAIRE	3 467.41
3372	JEAN-PAUL CHABOT	SALAIRE CONSEILLER	1 166.83
3373	JACQUES MORIN	SALAIRE CONSEILLER	1 166.83
3374	JOCELYN PROULX	SALAIRE CONSEILLER	1 166.83
3375	DANIEL VOULIGNY	SALAIRE CONSEILLER	1 166.83
3376	MARCO BOUCHER	SALAIRE CONSEILLER	1 166.83
3377	MATHIEU B. FILION	SALAIRE CONSEILLER	1 166.83
TOTAL :			140258.71

ADOPTÉE

2019-05-51 SUBVENTION 2 E VERSEMENT OTJ SAINT-CÉLESTIN

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jocelyn Proulx, APPUYÉ par Monsieur Jean-Paul Chabot et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin verse le deuxième versement de la subvention au montant de 4 333,33\$ à l'OTJ de Saint-Célestin.

ADOPTÉE

2019-05-52 JEUDIS EN CHANSONS

CONSIDÉRANT QUE la SSJBCQ a relancé le projet des Jeudis en chansons pour l'été 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité auprès de la population suscite de l'intérêt ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mathieu B. Filion, APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Morin et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin donne son appui à la FADOQ de St-Célestin pour le dépôt de leur candidature pour les Jeudis en chansons pour tenir un spectacle dans notre localité cet été.

QUE le conseil municipal de la paroisse de St-Célestin juge pertinent de continuer cette activité et accepte de défrayer la moitié des dépenses pour cette activité conjointement avec la municipalité du Village de St-Célestin.

ADOPTÉE

2019-05-53 EMBAUCHE POSTE D'ANIMATRICE CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Boucher, APPUYÉ par Monsieur Jean-Paul Chabot et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de la paroisse de Saint-Célestin embauche Madame Sarah Désilets au poste d'animatrice au Camp de Jour de St-Célestin pour la période du 25 Juin au 09 août 2019 au salaire de 13.00\$ de l'heure à raison de 40 heures par semaine.

ADOPTÉE

2019-05-54 AUTORISATION FDT POUR FABRIQUE NOTRE-DAME-DE-L'ESPÉANCE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la paroisse de Saint-Célestin a reçu une demande de la Fabrique Notre-Dame-De-L'Espérance pour l'éclairage du stationnement de l'Église de St-Célestin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la paroisse de Saint-Célestin dispose actuellement d'une enveloppe de 34 000,00\$ du Fonds de développement des territoires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jacques Morin, appuyé par Monsieur Marco Boucher et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de Saint-Célestin autorise l'utilisation d'une partie de son enveloppe du Fonds de développement des territoires en 2019 pour la Fabrique Notre-Dame-De-L'Espérance et octroie un montant de 6 133,05\$.

ADOPTÉE

2019-05-55 ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi no 108, Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité

des marchés publics (L.Q. 2017, c. 27), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (ci-après : C.M.), une municipalité doit se doter d'une Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Célestin souhaite adopter une Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Paul Chabot, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin adopte la présente Procédure.

ADOPTÉE

2019-05-56 FAUCHAGE DES ABORDS DE CHEMINS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jocelyn Proulx, APPUYÉ par Monsieur Marco Boucher et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin accorde à la compagnie 9253-4015 Québec inc. A/S Monsieur David Bailey, propriétaire de Drummondville, le fauchage des abords de chemins pour les rangs St-Michel, Val-Léro, Pellerin, Midas, Route 161, Rang St-Joseph, Ligne d'ABC, Côte St-Pierre, Route Girard, Rang Pays-Brûlé et rue Jean-Clermont pour l'année 2019 et 2020. **Ne pas oublier de faucher le devant des garde-fous. Le fauchage doit obligatoirement être exécuté durant la période du 01 au 15 juillet.**

Prix forfaitaire pour l'année 2019 : 9,500.00\$ + taxes

Prix forfaitaire pour l'année 2020 : 9,500.00\$ + taxes

ADOPTÉE

2019-05-57 DEMANDE DE PASSAGE

CONSIDÉRANT que Cyclo-Découvertes-Yvan Martineau va tenir un événement cycliste sur notre territoire, le 28 juillet 2019;

CONSIDÉRANT que le Cyclo-Découvertes-Yvan Martineau demande au conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin, un droit de passage pour sillonner les routes de la municipalité et une demande d'affichage reliée à l'événement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jacques Morin, appuyé par Monsieur Marco Boucher et unanimement résolu :

QUE la municipalité de la paroisse de St-Célestin autorise Cyclo-Découvertes-Yvan Martineau à circuler sur les routes de notre municipalité et à installer l'affichage reliée à l'événement.

ADOPTÉE

**2019-05-58 FERMETURE D'UN CHEMIN DÉSAFFECTÉ –
AUTORISATION SIGNER CONTRAT ET TOUS AUTRES
DOCUMENTS**

Attendu que Ferme Cadodale S.E.N.C. occupe depuis des années un ancien chemin désaffecté sur le rang Pellerin;

Attendu que cet ancien chemin désaffecté traverse d'un bout à l'autre la partie du lot 243 du cadastre de la paroisse de St-Célestin appartenant à Ferme Cadodale S.E.N.C.;

Attendu qu'il y a lieu de fermer et abolir ce chemin et de le céder à Ferme Cadodale S.E.N.C.;

Attendu que la Municipalité, en vertu des pouvoirs généraux que lui confère entre autre la Loi sur les compétences municipales, peut par résolution fermer ou abolir un chemin ou partie de celui-ci et céder contre contrepartie la lisière de terrain représentant la partie désaffectée;

Attendu que Ferme Cadodale S.E.N.C. donne en échange à la Municipalité de St-Célestin une lisière de terrain approximativement de 40 pieds X 40 pieds sur une partie du lot 242 tel indiqué sur le plan ci-joint;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Boucher, appuyé par Monsieur Jocelyn Proulx et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité ferme et abolisse ce chemin;

QUE la Municipalité cède gratuitement à Ferme Cadodale S.E.N.C. la lisière de terrain ayant constituée l'assiette de ce chemin traversant d'un bout à l'autre la partie du lot 243 du cadastre de la paroisse de St-Célestin appartenant à Ferme Cadodale S.E.N.C.

QUE Ferme Cadodale S.E.N.C. donne en échange gratuitement à la Municipalité de St-Célestin une lisière de terrain approximativement de 40 pieds X 40 pieds sur une partie du lot 242 tel indiqué sur le plan ci-joint;

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin autorise le maire Michaël Bergeron et la directrice générale & secrétaire-trésorière Gisèle Plourde à signer tout contrat et document assujetti à ce dossier.

ADOPTÉE

**2019-05-59 FERMETURE D'UN CHEMIN DÉSAFFECTÉ –
ENGAGEMENT ME SOPHIE LAMOTHE-COMEAU**

Attendu que la Municipalité, en vertu des pouvoirs généraux que lui confère entre autre la Loi sur les compétences municipales, peut par résolution fermer ou abolir un chemin ou partie de celui-ci et céder contre contrepartie la lisière de terrain représentant la partie désaffectée;

Attendu que la Municipalité de la paroisse de St-Célestin cède à titre gratuit une partie de la route désaffectée du Rang Pellerin à Ferme Cadodale S.E.N.C. située sur une partie du lot 243;

Attendu que Ferme Cadodale S.E.N.C. cède à titre gratuit une lisière de terrain située sur le lot P-242 approximativement de 40 pieds X 40 pieds à la Municipalité de St-Célestin tel indiqué sur le plan ci-joint;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Marco Boucher, appuyé par Monsieur Mathieu B. Filion et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin mandate Me Sophie Lamothe-Comeau de St-Léonard d'Aston pour transiger le contrat entre les deux parties soient la Ferme Cadodale S.E.N.C. et la Municipalité de St-Célestin.

ADOPTÉE

**2019-05-60 FERMETURE D'UN CHEMIN DÉSAFFECTÉ –
ENGAGEMENT D'UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE**

Attendu que Ferme Cadodale S.E.N.C. occupe depuis des années un ancien chemin désaffecté sur le rang Pellerin;

Attendu que cet ancien chemin désaffecté traverse d'un bout à l'autre la partie du lot 243 du cadastre de la paroisse de St-Célestin appartenant à Ferme Cadodale S.E.N.C.;

Attendu qu'il y a lieu de fermer et abolir ce chemin et de le céder à Ferme Cadodale S.E.N.C.;

Attendu que la Municipalité, en vertu des pouvoirs généraux que lui confère entre autre la Loi sur les compétences municipales, peut par résolution fermer ou abolir un chemin ou partie de celui-ci et céder contre contrepartie la lisière de terrain représentant la partie désaffectée;

Attendu que Ferme Cadodale S.E.N.C. donne en échange à la Municipalité de St-Célestin une lisière de terrain approximativement de 40 pieds X 40 pieds sur une partie du lot 242 tel indiqué sur le plan ci-joint;

Attendu qu'il y a lieu d'engager un arpenteur géomètre afin d'effectuer une description technique de désignation pour la cession des terrains décrites ci-dessus;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jean-Paul Chabot, appuyé par Monsieur Jacques Morin et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité ferme et abolisse ce chemin;

QUE la Municipalité cède gratuitement à Ferme Cadodale S.E.N.C. la lisière de terrain ayant constituée l'assiette de ce chemin traversant d'un bout à l'autre la partie du lot 243 du cadastre de la paroisse de St-Célestin appartenant à Ferme Cadodale S.E.N.C.

QUE Ferme Cadodale S.E.N.C. donne en échange gratuitement à la Municipalité de St-Célestin une lisière de terrain approximativement de 40 pieds X 40 pieds sur une partie du lot 242 tel indiqué sur le plan ci-joint;

QUE le conseil de la municipalité de la paroisse de St-Célestin mandate les arpenteurs géomètres AUGER DUBORD de Nicolet pour effectuer la description technique des terrains décrits ci-dessus.

ADOPTÉE

2019-05-61 ANCIENNE ROUTE DU RANG CÔTE ST-PIERRE

CONSIDÉRANT QUE Messieurs René Bourgeois ou Guy Véronneau possèdent une partie du lot 172 du cadastre de la paroisse de St-Célestin situé sur le rang Côte St-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE Messieurs René Bourgeois ou Guy Véronneau veulent que la municipalité de St-Célestin leur transfère l'ancienne route désaffectée du rang Côte St-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Porcelain se trouverait enclaver par ce transfert de l'ancienne route et serait obligé de mettre un ponceau pour aller sur sa terre et le coût serait assez volumineux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Monsieur Jocelyn Proulx, appuyé par Marco Boucher et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la paroisse de St-Célestin ne peut accéder à cette demande et garde pour l'instant le Statu-Quo jusqu'à temps que les deux parties n'arriveront pas à une entente.

ADOPTÉE

2019-05-62 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Paul Chabot, APPUYÉ par Monsieur Mathieu B. Filion et résolu à l'unanimité :

QUE la session soit levée à 22 h 00.

ADOPTÉE

(S)

MICHAËL BERGERON, MAIRE

(S)

GISÈLE PLOURDE, DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après décrites, savoir :

Résolution : 2019-05-50 (Comptes à payer)

Résolution : 2019-05-51 (OTJ St-Célestin, subvention au montant de 4 333.33\$)

Et j'ai signée, ce 06 mai 2019

(S)

Gisèle Plourde
Directrice-générale